

# **Le Panier Vanvén**

## **Règlement intérieur pour le bon déroulement et la continuité de notre projet commun**

**Notre AMAP, compte aujourd'hui 90 paniers de légumes pour 200 familles inscrites  
Elle est devenue en 16 ans une énorme organisation  
entièrement gérée par des bénévoles**

**La participation est un principe de base. Si l'on ne peut l'assumer,  
il faut renoncer à s'inscrire et laisser sa place.  
Les amapiens qui n'auront pas respecté ces engagements ne verront pas leurs contrats  
renouvelés l'année suivante.**

### **Nos engagements et les 3 règles à respecter**

**1/ DISTRIBUER 2 à 4 fois par an** au minimum selon que l'on est en panier quinzaine ou en panier hebdomadaire.

- **S'inscrire dans le cahier**, maximum 2 personnes par famille pour une distribution, les enfants sont bien-venus mais ne comptent pas.
- **Venir à 17h45** au marché pour aider à la mise en place, en cas d'empêchement même de dernière minute, chercher personnellement son remplaçant.
- **Seules** les personnes ayant participé à la distribution du soir même peuvent se partager les produits frais restants à 20 heures, excepté en cas de don à l'aide alimentaire.
- **S'assurer absolument** que son panier est pris, surtout en période de vacances. Préciser à celui qui vient ce qu'il doit prendre.

### **Tout panier oublié est perdu**

**2/ ALLER À LA FERME** de nos producteurs, au moins une fois par an : travail collectif, ateliers pédagogiques, pique-niques. Départs groupés possibles (covoiturage) à partir de la mairie de Vanves à 9h.

### **3/ ASSISTER AUX ASSEMBLEES GENERALES**

**La règle des « paniers alternés » : Un seul contrat pour 1 panier alterné, mais chaque famille partenaire adhère séparément à l'association.**

**Les partenaires d'un panier doivent se coordonner au moment de l'inscription.**

- Les paniers alternés (demi-paniers) s'entendent pour un panier une semaine sur deux. On ne distribue que des paniers complets.
- Les distributeurs ne doivent pas partager les paniers en pesant des 1/2 quantités.
- A la distribution, vous devez faire le partage après avoir reçu votre panier si vous partagez un panier chaque semaine.